

La Commission nationale du débat public recrute un chef de pôle administratif et comptable

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des grands projets d'aménagement ou d'équipements d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées et de certains plans et programmes de niveau national. Elle est régie par le code de l'environnement et organise les débats publics, sous l'égide de commissions particulières du débat public, ainsi que les concertations préalables et post-débat.

La CNDP, autorité collégiale composée de 25 membres, se réunit en séance plénière une fois par mois et elle délibère sur les saisines qu'elle reçoit ainsi que sur les demandes de nomination ou de conseil et d'accompagnement méthodologique.

Elle organise chaque année de 4 à 5 débats publics et elle gère les marchés publics passés avec les prestataires mobilisés dans ce cadre et assure le suivi des commissions particulières de débat public qu'elle désigne.

La CNDP est également en charge de la gestion d'une liste nationale de garants (250) qui interviennent sur les procédures de concertation et elle assure leur indemnisation et leur défraiement. Chaque année une centaine de garants sont concernés par ces procédures.

En outre, la CNDP assure une mission de conseil auprès des autorités compétentes et de tout maître d'ouvrage sur les questions relatives à la concertation avec le public dans le cadre de l'élaboration d'un projet et émet tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la concertation avec le public, dans le cadre d'une mission de centre de ressources sur la participation du public.

Pour assurer ces missions, la CNDP dispose d'une équipe de 13 personnes placée sous la responsabilité du bureau de la CNDP, composé de la Présidente et de deux Vice-Présidents,

Le recrutement d'un chef de pôle administratif et comptable est rendu nécessaire pour assurer, sous l'autorité du Directeur :

- La préparation des marchés publics de la CNDP, en particulier la rédaction des cahiers des charges et la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics ;
- Le suivi administratif de leur exécution, en lien avec le directeur et les chargés de mission ;
- Le suivi des procédures en matière de ressources humaines, notamment les procédures de recrutement, la préparation des différentes commissions paritaires... ;
- Le suivi du budget général de la CNDP et toutes les opérations budgétaires et comptables y afférant ainsi que de la tenue de la Régie d'avance ;

- Le suivi des engagements juridiques et comptables des marchés publics mobilisés pour l'organisation des débats publics ;
- L'indemnisation et le défraiement des membres de la CNDP, des membres de CPDP et des garants des concertations préalables (80 concertations en cours).

Il pilote un agent comptable placé sous son autorité et travaille en lien étroit avec les assistants et chargés de mission qui assurent des tâches de soutien administratif et comptable.

Il assure l'intérim du directeur en cas d'absence.

Compétences

Les candidats devront faire preuve d'une parfaite connaissance des bases juridiques nécessaires à la mission (ressources humaines, marchés publics, exigences budgétaires et comptables....) et doivent maîtriser la comptabilité publique. Ils doivent être dotés d'esprit d'initiative, de rigueur et d'organisation, de la maîtrise de l'outil Chorus nécessaire à la saisie des tiers fournisseurs, ainsi qu'à la mise en paiement des dépenses de fonctionnement (engagements juridiques, services fait et demandes de paiement). Ils devront, éventuellement, maîtriser l'outil Place pour la passation des marchés publics.

Le poste est à pourvoir au 1^{er} octobre. Il est ouvert aux agents de catégorie A en position de détachement ou aux contractuels.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation et CV) sont à adresser par mel et par courrier à :

chantal.jouanno@debatpublic.fr

Madame Chantal JOUANNO
Présidente
CNDP
244 bld Saint Germain
75007 Paris

Renseignements : Chantal Jouanno, Présidente : chantal.jouanno@debatpublic.fr
Patrick DERONZIER, Directeur : patrick.deronzier@debatpublic.fr, 01 44 49 89 58